

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	020	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.1.2	Institutions et vie politique Fixation du nombre d'adjoints

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

1

Séance Publique ordinaire du **20 mars 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mme Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Véronique QUIRY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Adrien FORET

Objet : Détermination du nombre des Adjoints au Maire

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer à 8 le nombre des adjoints au maire.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer à 8 le nombre des adjoints au maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 24 MARS 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 24 MARS 2026